

Violences policières, transparence salubre

ÉCRIT PAR PIERRE-ÉDOUARD PICORD

27 novembre 2020

Les images des violences policières perpétrées sur la personne de Michel Zécler lors de son interpellation samedi 21 novembre à Paris ont soulevé indignation et trouble dans l'opinion. Cette affaire intervient alors que la loi sécurité globale vient d'être votée en première lecture par les députés. Loi qui dans son article 24 entend encadrer la diffusion d'images des forces de l'ordre en opération. Il s'agirait de protéger les fonctionnaires de police jetés en pâture sur les réseaux sociaux. Pour certains, le ministère de l'Intérieur cherche à satisfaire une requête des policiers qui depuis des mois réclament davantage de soutien de la part de leur hiérarchie et du pouvoir politique. D'autres mettent l'accent sur le gain ainsi obtenu par le gouvernement qui non seulement s'attirerait les bonnes grâces des personnels de police, mais répondrait aussi favorablement à une partie de l'opinion. Des arguments qui étayeraient l'idée selon laquelle le gouvernement cherche à l'approche de l'élection présidentielle à séduire l'électorat de droite. Toutefois, entre respect des libertés publiques et des droits des citoyens d'une part, et respect de la sécurité publique et protection de ceux qui la font respecter d'autre part, il y a toute une graduation. Elle peut épouser les dogmes et les valeurs des partis politiques. Il y a cependant quelques principes dont ne peut se départir une société qui se revendique des valeurs démocratiques, même si son gouvernement se situe à droite. L'un de ces principes repose sur le respect des règles à observer dans la manière d'appliquer la loi et d'établir l'ordre. La transparence est le corollaire au respect de ces règles. Si l'interpellation n'avait pas été filmée, les policiers auraient-ils été poursuivis ? En revanche, Michel Zécler aurait été condamné pour rébellion et agression sur agents dépositaires de l'autorité publique selon les termes du rapport rédigé par les fonctionnaires de police impliqués dans cette opération. Christophe Castaner président du groupe LREM à l'Assemblée nationale a annoncé que l'article 24 de la loi sécurité globale

est suspendu. Il a promis « une réécriture complète » de cet article. Celle-ci ne pourra pas tourner le dos à cette transparence salutaire.